

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Votants : 27**

**L'ordre du jour de la présente séance a été :**

Publié sur le site internet de la Commune le 24 mars 2026

Affiché en mairie le 24 mars 2026

Envoyé à la presse le 24 mars 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria, Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel, M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine, M. FROMENT Sylvain, M. BACHELLERIE Frédéric, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à M. FAGONT Alain,  
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,  
Mme MANDON Christine donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,  
M. CHATTI Mourad donne pouvoir à M. BACHELLERIE Frédéric.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

**Objet : Autorisation de recruter sur emploi permanent - remplacement d'un agent indisponible affecté sur un emploi permanent**

*Rapporteur : Catherine MATHEY*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***



***Absentions : Mme ALAPETITE Nadine, Mme MANDON Christine pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine, M. FROMENT Sylvain, M. BACHELLERIE Frédéric, Mme COUTANSON Pascale, M. CHATTI Mourad pouvoir à M. BACHELLERIE Frédéric.***

- ***D'autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique susvisée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel ;***
- ***De préciser que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé ;***
- ***De préciser que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;***
- ***De préciser que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;***
- ***De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;***
- ***D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

<b>La Secrétaire de séance, Jessica MAHAUT</b>	<b>Monsieur le Maire, Alain FAGONT</b>
	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260330-DEL2026\_11-DE